



HANDICAP

Le téléservice MDPH, pour un meilleur accès aux droits des personnes en situation de handicap

Le Conseil départemental du Gard lance le Téléservice MDPH, un service « en plus » proposé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour faciliter vos démarches et améliorer le traitement des demandes.

Publié le 03/07/2023 - - Temps de lecture: 05 minutes



Pour accéder directement au téléservice, [cliquez ici](#)



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76